

MAIRIE DE
UZEL-PRÈS-L'OUST
22460



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune d'UZEL-près-l'OUST

Séance du 23 octobre 2025

Téléphone : 02 21 08 02 20

accueil@mairie-uzel.fr

Le vingt-trois octobre deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guénaël Choupaux, maire.

Présents : M. Guénaël Choupaux, M. François Le Tinnier, Mme Dominique Wenger, M. Jean-Louis Jonville, M. Thierry Wenger, M. Samuel Guigo, Mme Fabienne Thomas, M. Yves Tardivel, Mme Danielle Le Normand, M. Nicolas Toudic, Mme Myriam Guigo.

Absents excusés : Mme Céline Houdelette représentée par M. Jean-Louis Jonville, M. Pierre-Edouard Jaglin représenté par M. François Le Tinnier, M. Joël Pautrot représenté par M. Guénaël Choupaux, Mme Berthe Le Potier représentée par M. Nicolas Toudic.

Secrétaire : M. Samuel Guigo

Travaux de sectorisation et de fourniture et pose de réducteurs/stabilisateurs de pression :
Attribution du marché

J.L Jonville présente les résultats du marché lancé pour les travaux de sectorisation et de fourniture et pose de réducteurs/stabilisateurs de pression. Après analyse réalisée par le SDAEP22, les trois sociétés ont été auditionnées le mardi 21 octobre par la commission d'ouverture des plis. Il ressort les résultats suivants :

Entreprises	Montant de l'offre HT	Note finale/100
LESSARD TP DINAN SAS	185 362.65€	83.51
COLAS France SAS – Agence de Loudéac	259 196.00€	63.26
SATEC ENVIRONNEMENT – VILDE GUINGALAN	165 300.00€	100.00

Considérant cette analyse et l'audition des candidats, M. Le Maire propose de suivre l'avis de la commission d'ouverture des plis en retenant la société Satec Environnement implantée à Vilde Guingalan.

M. Le Maire propose l'actualisation du plan de financement HT suivant :

Dépenses	
Mission d'assistance et de conseil (SDAEP)22	7 200.00€
Fourniture et pose du matériel	165 300.00€
Recettes	
Agence de l'Eau Loire-Bretagne (80%)	138 000.00€
Reste à charge	34 500.00€

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal par douze voix pour et trois abstentions :
- décident de retenir la société Satec Environnement pour un montant HT de 165 300.00€ et autorisent M. Le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier ;
.../...

- approuvent le plan de financement présenté et autorisent M. Le Maire à solliciter l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ainsi que tout financement complémentaire qui pourrait être attribué ultérieurement.

Pour extrait conforme
Acte rendu exécutoire
Après transmission en
Préfecture le 27/10/2025



UZÈS, le 27/10/2025

Le Maire

G. CHOUPAUX

